



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E86769

VALABLE JUSQU'AU 26/11/2023

ÉDITÉ LE 26/10/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/04/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 17 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BORDEAUX 452932130

Siret : 452 932 130 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 54349

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2/700438

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2/700438

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/10/2022

Raison sociale : AQUITAINE PROJET

ZAC MERMOZ  
44 AVENUE DE LA FORET  
33320 EYSINES

Téléphone : 05 56 43 13 14

Portable :

Site Internet : www.aquitaineprojet.com

E-mail : info@aquitaineprojet.com

Responsabilité légale :

DE ALMEIDA ALVES PHILIPPE GÉRANT

Fax : 05 57 22 91 19

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/11/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/11/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/11/2019

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.